



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 102936

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le mode d'attribution des nouveaux offices notariaux créés par la loi du 6 août 2015, dite « loi Macron ». En effet, ce texte autorise la création de 1 002 offices nouveaux, dans des zones de « libre installation ». Cette mesure visait à permettre l'installation de plus de 1 600 nouveaux notaires. Or trente mille dossiers de candidature ont été déposés, dont 75 % émanaient de notaires déjà titulaires d'un office. Devant cette affluence, il a été décidé que attribution se fera par tirage au sort. Il vient lui demander si des critères de choix plus pertinents auraient pu être choisis comme la compétence notamment.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102936

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1433

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)